



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 28 septembre 2016 — N° 191

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) fait une déclaration afin d’adresser un message de sympathie à la communauté italienne ainsi qu’aux proches des victimes du séisme du 24 août 2016 en Italie.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Centre d’action bénévole de Contrecoeur À Plein Cœur.

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le dynamisme de l’Association des personnes handicapées de Charlevoix inc.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de féliciter la ville de Blainville pour son titre de première ville au Canada où il fait bon élever des enfants.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de féliciter les organisateurs de la Fête de quartier Laval-des-Rapides et Pont-Viau.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de féliciter le dépanneur Gaz Bar Du Pont, lauréat Or du mérite Entrepreneurship AMDEQ.

28 septembre 2016

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire des Journées de la culture.

M. Proulx (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner la cinquième Semaine contre l'intimidation et la violence à l'école.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale du droit à l'information.

M. Marceau (Rousseau) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi de Montcalm.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Khadir (Mercier) fait une déclaration afin de féliciter les opposants au Projet d'oléoduc Énergie Est.

À 9 h 54, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

28 septembre 2016

Moment de recueillement

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que la présidence a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de M. Khadir (Mercier) concernant la mise en application du projet pilote entre le gouvernement et l'entreprise Uber.

Puis, elle rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Pour qu'une demande de débat d'urgence soit recevable, elle doit porter sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de la compétence de l'Assemblée. De plus, la jurisprudence parlementaire a établi que le sujet doit concerner une crise aiguë et soudaine ou l'aggravation d'une telle crise. Par ailleurs, la présidence doit également considérer le fait que le sujet a été ou non discuté dans d'autres circonstances et les occasions prochaines de le faire.

En l'espèce, la demande de débat d'urgence porte certes sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de l'Assemblée. Par contre, il ne saurait être question d'une crise aiguë et soudaine ou de l'aggravation d'une telle crise. En effet, l'entente entre le gouvernement et Uber découle d'une loi qui a été adoptée au mois de juin 2016 à l'issue d'une période de travaux parlementaires où ce sujet a été discuté à de nombreuses occasions. Il ne s'agit donc pas d'une situation nouvelle. Il s'agit d'un projet-pilote qui découle d'un processus en cours.

En outre, l'entente dont il est question a été conclue il y a plus de deux semaines. L'Assemblée aurait donc pu être saisie de cette question à d'autres occasions avant aujourd'hui. De même, puisque l'Assemblée en est à sa deuxième semaine d'une nouvelle période de travaux, force est de constater que les occasions de débattre de ce sujet seront probablement nombreuses. En effet, il pourrait être abordé à différentes occasions, notamment lors d'un débat de fin de séance, d'une interpellation ou d'une motion du mercredi.

Les conditions de recevabilité n'étant pas réunies, la demande de débat d'urgence du député de Mercier est déclarée irrecevable.

28 septembre 2016

Dépôts de documents

Mme Vallée, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère de la Justice;
(Dépôt n° 2484-20160928)

Le plan d'action 2016-2017 du Bureau des infractions et amendes du ministère de la Justice.
(Dépôt n° 2485-20160928)

M. Leitão, ministre des Finances, dépose :

Le rapport sur la mise en œuvre des modifications apportées à l'article 69.0.0.12 de la Loi sur l'administration fiscale par le chapitre 10 des lois de 2013.
(Dépôt n° 2486-20160928)

M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches;
(Dépôt n° 2487-20160928)

Le rapport annuel 2015-2016 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches;
(Dépôt n° 2488-20160928)

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles.
(Dépôt n° 2489-20160928)

28 septembre 2016

Mme Boulet, ministre du Tourisme, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 du ministère du Tourisme;
(Dépôt n° 2490-20160928)

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 de la Société du Palais des congrès de
Montréal.
(Dépôt n° 2491-20160928)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, Mme Ouellet (Vachon) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), présente une motion visant la tenue d'une commission parlementaire concernant la poursuite de l'examen de la gestion interne du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Maltais (Taschereau), présente une motion concernant l'octroi des aides financières gouvernementales accordées à l'entreprise Pyrobiom Énergies Inc, à la station de ski du Mont Adstock, à Oleotek, Innoltek et au Groupe ressources techniques Beauce-Appalaches; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

28 septembre 2016

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fortin, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Samson (Iberville) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue la mémoire de M. André Melançon, réalisateur, scénariste et acteur qui a marqué plus d'une génération avec ses œuvres inspirantes;

QU'elle salue la mémoire de M. André Montmorency, comédien metteur en scène, peintre, auteur et animateur qui a laissé une trace indélébile dans notre imaginaire collectif;

QU'elle souligne leur contribution majeure au paysage culturel québécois;

QU'enfin, l'Assemblée nationale observe une minute de silence en leur mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant le projet pilote entre le gouvernement et l'entreprise Uber; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de procéder à l'audition du Commissaire au lobbyisme du Québec sur le rapport intitulé *Étude sur l'assujettissement de tous les organismes à but non lucratif aux règles d'encadrement du lobbyisme, tel que prévu au projet de loi n° 56, Loi sur la transparence en matière de lobbyisme*;

28 septembre 2016

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 108 Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 104, Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions.
-

28 septembre 2016

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport propose que le principe du projet de loi n° 105, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 105 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 105 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 104, Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants.

À 11 h 53, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

28 septembre 2016

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Charette (Deux-Montagnes) propose :

QUE tous les partis politiques ayant reçu du DGEQ des avis d'intention de réclamation relativement à des contributions illégales effectuées entre 2006 et 2011 s'engagent à rembourser la totalité des sommes réclamées avant le déclenchement des prochaines élections partielles.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes 20 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 40 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au début de son intervention, Mme de Santis, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, propose :

QUE la motion du député de Deux-Montagnes soit amendée de la manière suivante :

28 septembre 2016

À la troisième ligne, remplacer le mot « illégales » par les mots « reconnues comme non-conformes à la Loi électorale »;

À la quatrième et cinquième ligne, remplacer les mots « la totalité des sommes réclamées avant le déclenchement des prochaines élections partielles. » par les mots « les sommes convenues avec le DGEQ au terme du processus administratif. ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE tous les partis politiques ayant reçu du DGEQ des avis d'intention de réclamation relativement à des contributions reconnues comme non-conformes à la Loi électorale effectuées entre 2006 et 2011 s'engagent à rembourser les sommes convenues avec le DGEQ au terme du processus administratif.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Charette (Deux-Montagnes) et sur la motion d'amendement de Mme Santis, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, sous réserve de la permission de son auteur.

Au cours de son intervention, Mme Maltais (Taschereau) propose :

QUE la motion du député de Deux-Montagnes soit amendée de la manière suivante :

Remplacer le mot « partielles » par le mot « générales »;

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE tous les partis politiques ayant reçu du DGEQ des avis d'intention de réclamation relativement à des contributions illégales effectuées entre 2006 et 2011 s'engagent à rembourser la totalité des sommes réclamées avant le déclenchement des prochaines élections générales.

28 septembre 2016

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Charette (Deux-Montagnes) et sur les motions d'amendement de Mme de Santis, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, et Mme Maltais (Taschereau), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Charette (Deux-Montagnes) refuse les propositions d'amendement de Mme de Santis, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, et de Mme Maltais (Taschereau).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 235 en annexe)

Pour : **44** Contre : **56** Abstention : **0**

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 29 septembre 2016, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 18, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 29 septembre 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

28 septembre 2016

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Charette (Deux-Montagnes) :

(Vote n° 235)

POUR - 44

Bergeron (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	Laframboise (CAQ)	Massé (IND)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Lamarre (PQ)	Ouellet (PQ)	Soucy (CAQ)
Caire (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(René-Lévesque)	Spénard (CAQ)
Charette (CAQ)	LeBel (PQ)	Pagé (PQ)	Surprenant (CAQ)
Cloutier (PQ)	Leclair (PQ)	Picard (CAQ)	Therrien (PQ)
Cousineau (PQ)	Legault (CAQ)	Poirier (PQ)	Traversy (PQ)
D'Amours (CAQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Turcotte (PQ)
David (IND)	Lelièvre (PQ)	Roberge (CAQ)	Villeneuve (PQ)
(Gouin)	Lemay (CAQ)	Rochon (PQ)	
Gaudreault (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)	
(Jonquière)	Maltais (PQ)	(Montarville)	
Jean (PQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)	
		(Bonaventure)	

CONTRE - 56

Anglade (PLQ)	David (PLQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Arcand (PLQ)	(Outremont)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Auger (PLQ)	de Santis (PLQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	(Sherbrooke)	Morin (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Pontiac)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Paradis (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Giguère (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Carrière (PLQ)	Hardy (PLQ)	Polo (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Huot (PLQ)	Reid (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Sauvé (PLQ)	